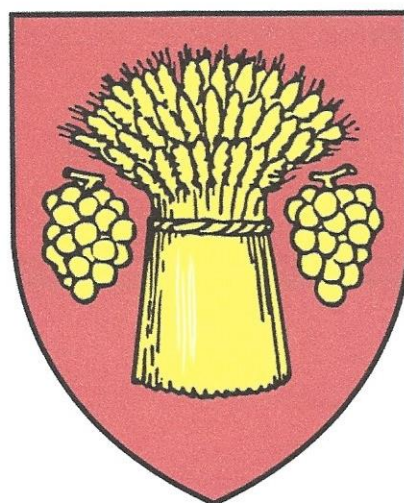


**Commune de Vich, Procès-verbal No 12, 2016/2021**  
**de l'ASSEMBLÉE DU CONSEIL GÉNÉRAL**  
**du 25 juin 2019**  
**tenue à la Salle communale à 20h00**



➤ Communications générales .....	104
➤ Assermentations .....	104
➤ Appel nominal.....	104
➤ Adoption du procès-verbal du 26.03.2018.....	104
➤ Adoption de l'ordre du jour proposé.....	104
1. Préavis n°6/2018-2019 – Rapport sur les comptes et décharge sur la gestion pour l'année 2018.....	104
2. Préavis n°7/2018-2019 – demande de crédit de 40'000 CHF pour l'installation d'un système d'accès par clés électroniques des bâtiments communaux. ....	106
3. Renouvellement des membres du bureau.....	107
4. Nomination d'un/e membre pour la commission de gestion. ....	107
5. Nomination de deux membres pour la commission des affaires régionales .....	107
6. Nomination d'un/e délégué/e pour la STEP.....	107
7. Liste des préavis connus pour la prochaine séance .....	108
8. Divers et Propositions individuelles.....	108
➤ Communications municipales .....	108
➤ Communications du bureau.....	108
➤ Divers .....	108
➤ Contre-appel.....	109
➤ Clôture de la séance .....	109

## ➤ COMMUNICATIONS GÉNÉRALES

Le **Président**, M. **Roger Brand** salue l'Assemblée et la Municipalité. Il annonce que le bureau a reçu la démission de M. **Thomas CHO**, de M<sup>me</sup> **Eva SCHULTZ** et de sa fille M<sup>me</sup> **Lucinda SCHLEGEL**, tous étant conseillers.

## ➤ ASSERMENTATIONS

Aucune.

## ➤ APPEL NOMINAL

La **Secrétaire** procède à l'appel nominal. Avec 34 membres présents sur 69, *le quorum est atteint, la séance est ouverte.*

## ➤ ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26.03.2018.

Le **Président** demande s'il y a des commentaires ou des remarques, M. **Bernard GEHRI** et M. **Jean-Pierre SUTTER** apportent des corrections, elles y seront insérées.

*Le procès-verbal tel que corrigé est accepté à forte majorité des votants, 2 abstentions*

## ➤ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

Le **Président** propose de modifier l'ordre du jour, il rajoute le point n°6 – Nomination d'un délégué pour la STEP, ainsi que deux membres pour la commission des affaires régionales.

*L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité des votants.*

## 1. PREAVIS N°6/2018-2019 – RAPPORT SUR LES COMPTES ET DECHARGE SUR LA GESTION POUR L'ANNEE 2018

Le **Président** donne la parole à la commission des finances. Lecture du rapport de la commission par M. **Mark TRITTEN**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°6/2018-2019.

Le **Président** donne la parole à la commission de gestion. Lecture du rapport de la commission par M. **Michel PEIRIS**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°6/2018-2019.

Le **Président** ouvre la discussion.

M. **Mark TRITTEN** demande si au niveau de la Municipalité et de la commission de Gestion, les membres peuvent répondre concernant le bureau de poste sur le terme « collégial » est-ce vraiment correcte ? M. **Michel PEIRIS** répond qu'ayant demandé confirmation à la Municipalité, deux personnes s'étaient occupées d'examiner les dossiers sur les candidats et que la décision finale pour ce choix, a été prise de manière collégiale avec tous les membres de la Municipalité. M. **Mark TRITTEN** demande si tous les Municipaux étaient en accord sur l'attribution des fonds de commerce à l'entreprise ZG Commerce. M. **Michel PEIRIS** répond : la commission de gestion ne sait pas si tous les membres de la Municipalité étaient en accord avec ce choix, mais la décision a été prise de manière collégiale. M. **Mark TRITTEN** émet des soupçons quant à cette réponse. Il recommande que pour les futurs « tenanciers » d'exiger au moins trois mois de garantie. Ceci permettra de récupérer une somme sur les 16'000 CHF laissés par l'entreprise ZG Commerce. M. **Michel PEIRIS** répond que la commission de gestion partage

cet avis, elle recommande également plus de vigilance sur les informations fournies par les futurs candidats. Dans ce cas précis pour ZG Commerce, il y a eu plusieurs éléments qui se sont combinés, des travaux ont été effectués, une volonté de faciliter, pour que cette épicerie puisse ouvrir dans les temps et c'est pour cette raison que les clés avaient été remises en avance.

M. **Luigi LONGHI** aimerait comprendre comment a fonctionné COGESTIM, l'entreprise que l'on mandate est censée prendre les décisions adéquates auprès des locataires ou autres propriétaires. Il est étonné que ceci ait pris six mois avant qu'il y ait débat et inquiétudes. Il pense que COGESTIM a également une part de responsabilité. M. **Michel PEIRIS** répond que la question de la responsabilité de COGESTIM est également prise en compte. L'état des loyers à six mois demande à être vérifié plus rapidement, de façon trimestrielle, comme recommandé dans le rapport de la commission de gestion. Le point n'était pas très clair dès le départ pour mettre en doute les responsabilités de COGESTIM, c'est la succession de plusieurs situations qui a fait que ZG Commerce en est arrivée là. M. **Luigi LONGHI** estime que COGESTIM devrait trouver des solutions plus rapidement et peut-être étudier de manière plus précise les dossiers des candidats. M. **Michel PEIRIS** explique que les dossiers et éléments présentés pour le départ de la garantie bancaire étaient correctes et bien évalués par COGESTIM. La Poste avait également enquêté et tout paraissait correct.

Le **Président** demande si la Municipalité souhaite apporter des informations ou des précisions.

La **Municipalité** n'apporte aucun complément d'information.

M. **André JAQUET** demande à qui sera la charge de recouvrir le montant de 16'000 CHF de découvert, cette charge incombera-t-elle aux contribuables ? Il aimerait connaître quelle sera la probabilité de récupérer cet argent. Le **Syndic**, M. **Michel BURNAND** explique qu'il ne peut pas répondre pour l'instant puisque plusieurs procédures sont en cours. M. **André JAQUET** est surpris d'être mis au courant seulement par la presse et pas au dernier conseil en mars. Il aurait trouvé correct que l'assemblée soit mise au courant des démarches. M. **Roger BRAND** explique en tant que membre sortant de la commission de gestion, la Municipalité, les membres de la Cogest et de la Cofin étaient au courant. Il y a eu des séances de conciliation et des lettres recommandées en cours pour tenter de trouver des solutions avec les intervenants de ZG Commerce. Ceci ne suffisant pas, la voie légale a été mise en place, les poursuites et la mise en demeure, si le problème avait été réglé entre eux « à l'amiable » dans le laps de temps, il n'aurait pas eu lieu d'en parler au dernier conseil. M. **André JAQUET** pense qu'une semaine après le conseil de mars, cette affaire a été publique et il a peine à croire que cela soit si confidentiel et en tant que conseiller général il aurait apprécié que ces informations soient publiques, ou tout du moins que l'assemblée en soit informée. M. **Roger BRAND** explique qu'en accord avec les membres de la Cofin, de la Cogest et de l'exécutif, ils ont décidé d'une manière commune d'être discrets.

M. **Jean-Pierre SUTTER** demande au sujet de la garantie de caution, comment est-il possible que personne n'ait réagi avant ? au bout de trois mois sans paiements, cela aurait dû être bloqué. Il souhaiterait une réponse de la Municipalité à ce sujet, car il pense qu'il y a eu un souci au sujet de la garantie. Normalement il n'y a pas de remise de clés sans garantie.

Le **Syndic**, M. **Michel BURNAND** explique qu'il y a eu l'ouverture au 1<sup>er</sup> avril, les informations dans la presse, dans ce laps de temps il finissait les travaux dans le bâtiment. Connaissant les administrateurs de ZG Commerce, la Municipalité a remis les clés 15 jours avant l'ouverture pour la mise en place du matériel. Une fois que COGESTIM a informé de la situation financière, les voies légales ont été mises en place, la mise en demeure et les faillites.

M. **Olivier MONACHON** explique qu'il est normal de demander des extraits d'office des poursuites au futur candidat, mais il faut demander des extraits et des informations sur les personnes à l'origine de la société.

M<sup>me</sup> **Heike GOWAL** pense que la Municipalité a eu raison de ne pas divulguer des informations pendant que c'était en pleine discussion. La commission de gestion recommande dans son rapport d'avoir une communication factuelle, pour ne serait-ce que divulguer le fait qu'il y ait des démarches en cours, explique M. **Michel PEIRIS**.

M. **Mark TRITTEN** explique que des erreurs ont été faites, une ardoise pour l'année 2019 est encore en cours, puisque les comptes sont pour l'année 2018 et les conséquences seront plus ou moins augmentées par des factures supplémentaires. Les personnes concernées sont priées d'annoncer si d'aventure elles rencontrent des problèmes avec ZG Commerce, ces démarches coûtent du temps, des efforts aux autorités, les commissions de gestion et de finances afin d'éviter que ce genre de mésaventure se reproduise.

Le **Président** demande si la Municipalité souhaite apporter des corrections sur les rapports de la commission de gestion et des finances. Le **Syndic**, M. **Michel BURNAND** remercie la collaboration et le travail des commissions, rapports de très bonne qualité et complet et n'a aucun commentaire à ajouter.

Le **Président** clôt la discussion et nous passons au vote.

<i>Le Préavis n°6/2018-2019 est adopté, 1 contre, 1 abstention.</i>
<i>Le Conseil Général donne décharge de la gestion de l'exercice 2018 à la Municipalité.</i>

## **2. PREAVIS N°7/2018-2019 – DEMANDE DE CREDIT DE 40'000 CHF POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ACCES PAR CLES ELECTRONIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX.**

Le **Président** donne la parole à la commission des finances. Lecture du rapport de la commission par M. **Mark TRITTEN**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°7/2018-2019.

Le **Président** donne la parole à la commission des bâtiments. Lecture du rapport de la commission par M. **Claudio GRECO**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°7/2018-2019.

Le **Président** ouvre la discussion.

M. **Rodney RUBELI** demande si le montant de 40'000 CHF est aussi compris pour les clés dans le bâtiment multifonction. M. **Jean-Claude BISSAT** explique que le bâtiment aura sa propre gestion de clés et ceci est compris dans le budget du bâtiment et ne fait donc pas partie de ce montant de 40'000 CHF.

M. **David MURITH** demande si les frais de logiciel ont été évalués, le risque de perdre le logiciel et que celui-ci devienne caduque et donc n'avoir plus aucun accès aux entrées des bâtiments communaux. M. **Jean-Claude BISSAT** informe que plusieurs personnes sont en travail

là-dessus et que les responsables au niveau du logiciel sauront modifier le logiciel en temps voulu.

Le **Président** clôt la discussion. Nous passons au vote.

*Le Préavis n°7/2018-2019 est adopté à la forte majorité des votants, 1 abstention*

### 3. RENOUELEMENT DES MEMBRES DU BUREAU.

Le **Président**, M. **Roger BRAND** prend sa place comme conseiller dans la salle et se présente comme **Président**. M. **Goran JOVANOVIC** demande s'il y a des candidats pour se poste de président. M. **Roger BRAND** se porte volontaire pour ce poste.

M. **Roger BRAND** est élu par applaudissements.

Le **Président** demande des candidats pour le poste de vice-président, M. **Goran JOVANOVIC** et M. **Éric PASCHE** sont candidats, nous procédons au vote à bulletin secret.

Les scrutatrices procèdent au dépouillement :

*Majorité absolue 18 (34 membres présents / 2 + 1)*

Est élu :	M. <b>Éric PASCHE</b>	<b>28 voix</b>
Obtienne des voix :	M. <b>Goran JOVANOVIC</b>	<b>4 voix</b>
	Blancs	<b>2 voix</b>

Les scrutatrices M<sup>me</sup> **Carol WUERSCH** et M<sup>me</sup> **Anita SANTOS-KOCHER** et scrutatrices suppléantes M<sup>me</sup> **Nathalie STREIT** et M<sup>me</sup> **Helga DRIEBERG** sont renommées en bloc et élues par applaudissements.

### 4. NOMINATION D'UN/E MEMBRE POUR LA COMMISSION DE GESTION.

Le **Président** demande qui voudrait être candidat. M. **Luigi LONGHI** est seul candidat.

M. **Luigi LONGHI** est élu par applaudissements.

### 5. NOMINATION DE DEUX MEMBRES POUR LA COMMISSION DES AFFAIRES REGIONALES

Le **Président** demande qui souhaiterait être candidat. M<sup>me</sup> **Valérie MULLER** demande des précisions sur ce travail dans cette commission. Le Syndic, M. **Michel BURNAND** explique qu'elle étudiera Nyon Région, qu'elle avait dû étudier le projet de Télé-Dôle et qu'elle a rapporté sur le passage souterrain de la gare de Gland, par exemple. M<sup>me</sup> **Valérie MULLER** et M<sup>me</sup> **Joëlle BRAND** sont candidates.

M<sup>me</sup> **Valérie MULLER** et M<sup>me</sup> **Joëlle BRAND** sont élues par applaudissements.

### 6. NOMINATION D'UN/E DELEGUE/E POUR LA STEP

Le **Président** demande qui souhaiterait être candidat. M. **Olivier MONACHON** et M. **Luigi LONGHI** sont candidats, ils se mettent d'accord entre eux et :

M. **Olivier MONACHON** est élu par applaudissements.

## 7. LISTE DES PREAVIS CONNUS POUR LA PROCHAINE SEANCE

Le **Président** donne la parole au Syndic, M. **Michel BURNAND** pour la présentation des préavis connus.

- Arrêté d'imposition

## 8. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

### ➤ COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M. **Richard STOECKLIN** informe que la Municipalité va organiser de l'initiation de 1h30 à la marche nordique entourée par l'association « Allez Hop Romandie », partenaire de Unisanté, le 29 août 2019, de 19h00 à 20h30.

### ➤ COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le **Président** indique que les jetons de présence sont disponibles auprès de la **Secrétaire**, le reste de la somme sera attribuée à une future association en fin d'année.

### ➤ DIVERS

M<sup>me</sup> **Carol WUERSCH** demande des précisions sur les bordures de jardin, le règlement de la Commune est très stricte, pas de barrière en dure etc. La palissade jaune proche du giratoire est-elle provisoire ? M. **Jean-Claude BISSAT** explique que c'est effectivement du provisoire.

M. **André JAQUET** demande où trouver le texte de la réglementation communale sur les précisions de ces structures. Le Syndic, M. **Michel BURNAND** indique que c'est le droit foncier qui précise ces mesures. Les bordures sur une route communale ou cantonale ont des règlements différents. M. **Jean-Pierre SUTTER** explique que le règlement n'existe pas c'est aléatoire, la Municipalité n'a pas de base légale pour dire OUI ou NON. Cette palissade est moche, il attend de la Municipalité un courrier qui incitera son locataire à faire opposition contre la régie, car aucun courrier ne lui a été adressé, à lui propriétaire.

M. **Mark TRITTEN** demande des explications sur les candélabres de la route principale, qui éclairent trop. Les illuminations routières, sont pour illuminer les routes et les trottoirs, il remarque que certains jardins sont illuminés, ceci est de la pollution lumineuse. La densité de l'illumination de ces lampadaires est à revoir. M. **Jean SOMMER** explique que des tests sur la luminosité sont en cours et que la SEIC envisage de remplacer les candélabres par des modèles qui n'éclaireront que sur le bas et non pas latéralement. La SEIC a commandé des nouveaux modèles avec des bandes noires, pour éviter l'éblouissement. A la Bassire un candélabre sur trois est éteint de 23h à 5h du matin, ceci permettra des économies substantielles. La Municipalité veut modérer les lumières et l'éclairage sur Vich et lors du prochain conseil, il sera présenté un préavis détaillé.

M. **Jean-Pierre SUTTER** pourquoi ne pas revenir sur le système d'éclairage de la route de Begnins ? M. **Jean SOMMER** explique que le remplacement des candélabres non amortis fait « mal au cœur », les candélabres ont un coût pour l'économie.

M<sup>me</sup> **Heike GOWAL** est d'accord avec M. **Mark TRITTEN** sur le fait qu'il ne faut pas éclairer les jardins. A la Bassire un sur trois est largement suffisant, mais zéro est aussi suffisant.

M. **Jean SOMMER** explique que sur le chemin de Bonmont l'éclairage bas est très satisfaisant.

M. **Michel PEIRIS** est d'accord avec le fait de limiter la pollution lumineuse, mais il ne faudrait pas tomber dans l'autre extrême et de plus rien éclairer. Pour exemple le chemin du Petit-Pont serait difficilement praticable sans lumière.

M. **Luigi LONGHI** pense qu'éteindre les éclairages la nuit à partir de 23h (après le dernier bus) n'intervient pas sur les activités des enfants et est donc envisageable.

M. **Roger BRAND** remarque que son fils de 28 ans, qui est né à Vich a toujours circulé en bus avec plus ou moins d'éclairage pour rentrer à la maison et qu'il est toujours en vie ! (Rires)

M<sup>me</sup> **Carol WUERSCH** demande si le postulat qui avait été posé le 2 octobre 2018, la Municipalité y répondra le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

M. **Luigi LONGHI** adresse ses remerciements pour les réparations des canalisations de la route de Gland.

M. **Claudio GRECO** aimerait des informations sur la directive sur les déchets édictés il y a quelques jours ? M. **Richard STOECKLIN** explique que ces nouvelles directives sont déjà mises à jour sur le centre de tri. La taxe pour les petites entreprises qui habitent la Commune de Vich et qui payent la taxe individuelle et la taxe en tant qu'entreprise a été revue à la baisse. La Municipalité respectait la directive, mais elle était mal à l'aise ayant plusieurs recours.

M. le **Syndic** rappelle que la loi fédérale a changé et a introduit un nouveau concept, les entreprises de plus de 200 employés ont le droit et l'accès au centre de tri, pour autant qu'elles y mettent des déchets ménagers.

#### ➤ **CONTRE-APPEL**

Le **Président** dispense l'assemblée du contre-appel.

#### ➤ **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Le **Président** annonce la prochaine séance le 1<sup>er</sup> octobre 2019 et clôt la séance à 21h30.

Au nom du Conseil Général

Le Président  
Roger Brand



La Secrétaire  
Valérie Zeender

